

# Morlaix: loi anti-casseur, le PCF répond à Sandrine Le Feur

Le Parti communiste français du pays de Morlaix vient de publier un communiqué visant la députée, Sandrine Le Feur. | ARCHIVES OUEST-FRANCE  
Ouest-France

Dans un communiqué, la section Parti communiste français (PCF) du pays de Morlaix répond à Sandrine Le Feur, députée de la 4e circonscription du Finistère, pour son vote en faveur de la « loi anti-casseur ». Cette dernière a été adoptée à l'Assemblée nationale, mardi 5 février 2019.

Dans un communiqué, la section Parti communiste français a décidé de répondre à la députée du pays de Morlaix, Sandrine Le Feur, par rapport à son vote en faveur de la « loi anti-casseurs ».

**« Les députés communistes font, bien sûr, partie des 92 députés qui ont voté contre cette loi liberticide, tout comme notre sénatrice communiste des Côtes-d'Armor, Christine Prunaud , rappelle le PCF. Ce que des députés comme Sandrine Le Feur ont osé voter restera à tout jamais comme une tache indélébile dans notre histoire républicaine. »**

## **« Restriction des libertés publiques »**

Pour la section de Morlaix : **« Désormais, les préfets soumis au gouvernement pourront interdire de manifestation quiconque constituerait, selon eux, une menace à l'ordre public. Ces dispositions vont dans le sens d'une restriction des libertés publiques et du droit de manifester. Dans un contexte de fortes mobilisations, violemment réprimées, de Grand débat verrouillé, cette loi est une indication supplémentaire de la**

dérive antidémocratique et répressive du pouvoir macronien. Face à une contestation grandissante de sa politique antisociale, des injustices criantes qu'elle génère, le gouvernement, au lieu de répondre à la colère des Français, veut mettre l'éteignoir. »

Le PCF s'interroge sur une possible « introduction du fichage politique », rappelant les sanctions du port de la cagoule. Il conclut : « Ce flou comme la volonté de supprimer le filtre de l'autorité judiciaire, seul garant des libertés individuelles, ont largement de quoi inquiéter. Loin de nous l'idée de vouloir épargner les casseurs, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Au moment où les blessés graves dus aux forces de l'ordre se comptent par centaines, ce que tente le pouvoir avec cette loi est de dissuader de manifester. »

**Communiqué original:**



**Sandrine Le Feu vote la loi anti-manifs! Quand le néo-libéralisme mène à l'autoritarisme!**

Ce 5 février, la tristement célèbre « Loi anti-casseurs » vient d'être adoptée à l'Assemblée Nationale. Les députés communistes font bien sûr partie des 92 députés qui ont voté contre cette loi liberticide tout comme notre sénatrice communiste des Côtes d'Armor Christine Prunaud interpellait hier encore le gouvernement sur les violences policières et les ravages des LBD 40 et des grenades GLI-F4!

Le député PCF Stéphane Peu s'est ainsi exprimé à la tribune: « Le jour où les manifestations seront réservées aux plus déterminés, le jour où manifester sera devenu un acte héroïque, notre démocratie aura considérablement régressé. Or depuis 2015, la situation se dégrade. »

Ce que des députés comme Sandrine Le Feu ont osé voter restera à tout jamais comme une tâche indélébile dans notre Histoire Républicaine.

En effet, désormais les Préfets (totalement soumis au gouvernement !) pourront interdire de manifestation quiconque constituerait selon eux une menace à l'ordre public.

Ces dispositions vont dans le sens d'une restriction des libertés publiques et du droit de manifester. Dans un contexte de fortes mobilisations violemment réprimées, de grand débat verrouillé, cette loi est une indication supplémentaire de la dérive antidémocratique et répressive du pouvoir macronien. Face à une contestation grandissante de sa politique antisociale, des injustices criantes qu'elle génère, le gouvernement, au lieu de répondre à la colère des Français, veut mettre l'éteignoir.

Les dispositions de la loi prévoient, notamment, des interdictions individuelles de manifester et le fichage de certaines personnes. Outre que de telles dispositions existent déjà dans l'arsenal législatif, au prétexte d'« éviter les saccages et les pillages », elles donneraient un pouvoir répressif à des autorités administratives et non à des juges indépendants. Nombre de juristes notent aussi le caractère vague de certains aspects de la loi, ouverts donc à interprétation. Ainsi le port de la cagoule serait passible de prison et de 15 000€ d'amende, mais un masque ou une écharpe pour se protéger des gaz lacrymogènes pourraient être traités de même. Interrogation identique à l'égard du nouveau fichage prévu à côté de tant d'autres, comme les fichés S, voudrait-on introduire un fichage politique? Ce flou comme la volonté de supprimer le filtre de l'autorité judiciaire, seul garant des libertés individuelles, ont largement de quoi inquiéter. Loin de nous l'idée de vouloir épargner les casseurs, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Au moment où les blessés graves dus aux forces de l'ordre se comptent par centaines, ce que tente le pouvoir avec cette loi est de dissuader de manifester.

**Section du pays de Morlaix du Parti Communiste Français**

**7 février 2019**

*Pour l'interdiction des Flash-Ball et des grenades de désencerclement*